



Vous passez les fêtes avec vos proches ? Pourquoi ne pas les aider pour le suivi de leur pension via un mandat mypension.be? (communiqué de presse – 20 décembre 2022)

Les fêtes de fin d'année sont souvent une période de bilan de l'année écoulée mais également de bonnes résolutions pour l'année prochaine. Et si vous profitez du temps passé avec vos proches pour leur proposer de les aider dans leur tâches administratives et en particulier pour leur pension ? Désormais grâce aux mandats numériques sur www.mypension.be, il est possible de donner accès à son dossier de pension à quelqu'un d'autre, le tout de manière sécurisée.

Il est maintenant possible de demander via mypension.be l'accès au dossier de pension en ligne d'un proche. Vous pouvez également donner accès à votre dossier de pension à une personne de confiance qui gère votre administration.

Pourquoi utiliser les mandats numériques ?

Le système de mandats numériques dans mypension.be est sécurisé et pratique :

- ✓ Moins de contraintes logistiques : le mandataire sait avoir accès au dossier sans devoir à chaque fois emprunter la carte d'identité de la personne qu'il/elle aide.
- ✓ Le mandataire est plus autonome car il/elle n'a plus besoin de la présence de la personne qu'il/elle aide.
- ✓ Le mandat peut être instantanément retiré si une des deux personnes le désire.
- ✓ Un mandataire peut obtenir l'accès aux dossiers de plusieurs personnes.
- ✓ En cas de plainte, mypension.be sait établir qui a effectué quelle action.

Même si beaucoup de pensionnés utilisent mypension.be, nous sommes conscients de l'existence de la fracture numérique. Le système de mandats numériques est une belle opportunité afin de réduire l'isolement numérique des (futurs) pensionnés qui en ont besoin.

Aider vos proches à gérer leur pension fait partie de vos bonnes résolutions ?

Créer un mandat numérique se fait en quelques minutes :

1. Vous vous connectez à mypension.be et vous créez le mandat en indiquant la personne pour laquelle vous demandez le mandat.
2. Votre proche qui donne accès à son dossier se rend sur mypension.be (éventuellement avec votre aide) afin d'accepter le mandat.
3. Vous accédez maintenant au dossier de la personne que vous aidez via votre propre dossier de pension dans mypension.be. Vous avez accès aux mêmes écrans que dans votre propre dossier mais avec une mention claire indiquant quel dossier vous consultez.

Il est également possible de programmer une durée au mandat afin de l'activer ou le suspendre à partir d'une date précise.

Karine Lalieux, ministre des Pensions

" L'application mypension.be évolue continuellement pour offrir toujours plus de services et d'informations précieuses à ses utilisateurs. Cette nouvelle fonctionnalité, qui ouvre la voie à la possibilité d'être accompagné par un mandataire tout en préservant le contrôle de ses données, facilitera la vie des personnes moins habituées à l'utilisation d'outils numériques. Ceci répond à une préoccupation majeure du gouvernement, qui est de mettre tout en œuvre pour éviter l'exclusion de certains publics face à la digitalisation croissante des services aux citoyens."



David Clarinval, Vice-Premier Ministre et Ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME

*"Cette fonctionnalité supplémentaire dans la plateforme my**pension**.be est une bonne nouvelle pour tous nos citoyens, dont les travailleurs indépendants. Ce nouveau système de mandat permettra de simplifier les démarches des proches qui souhaitent aider les pensionnés dans leurs démarches administratives via la voie numérique. Il s'agit d'une étape de plus pour ne pas aggraver la fracture numérique et rendre accessible à tous mypension.be"*

Le pensionné conserve tous ses droits

Le mandat numérique est uniquement destiné à aider le citoyen dans ses démarches administratives. La personne qui obtient un mandat pour un proche n'obtient aucun droit par rapport à la gestion de la pension de ce proche.

Et les professionnels ?

Beaucoup de citoyens s'adressent à leur mutuelle, syndicat, administration communale... pour des informations à propos de leur pension. Nous sommes en train d'analyser la possibilité de mettre en place un système de mandats pour les professionnels tout en conservant le niveau de confidentialité que les données de chacun méritent.

Les mandats my**pension**.be ont été réalisés grâce à une excellente collaboration entre le Service fédéral des Pensions, Sigedis, l'INASTI, le SPF Finances et CSAM.

Données de contact pour le grand public

Numéro spécial Pension :

- gratuit depuis la Belgique : 1765
- payant depuis l'étranger : +32 78 15 1765

Site Web : www.mypension.be